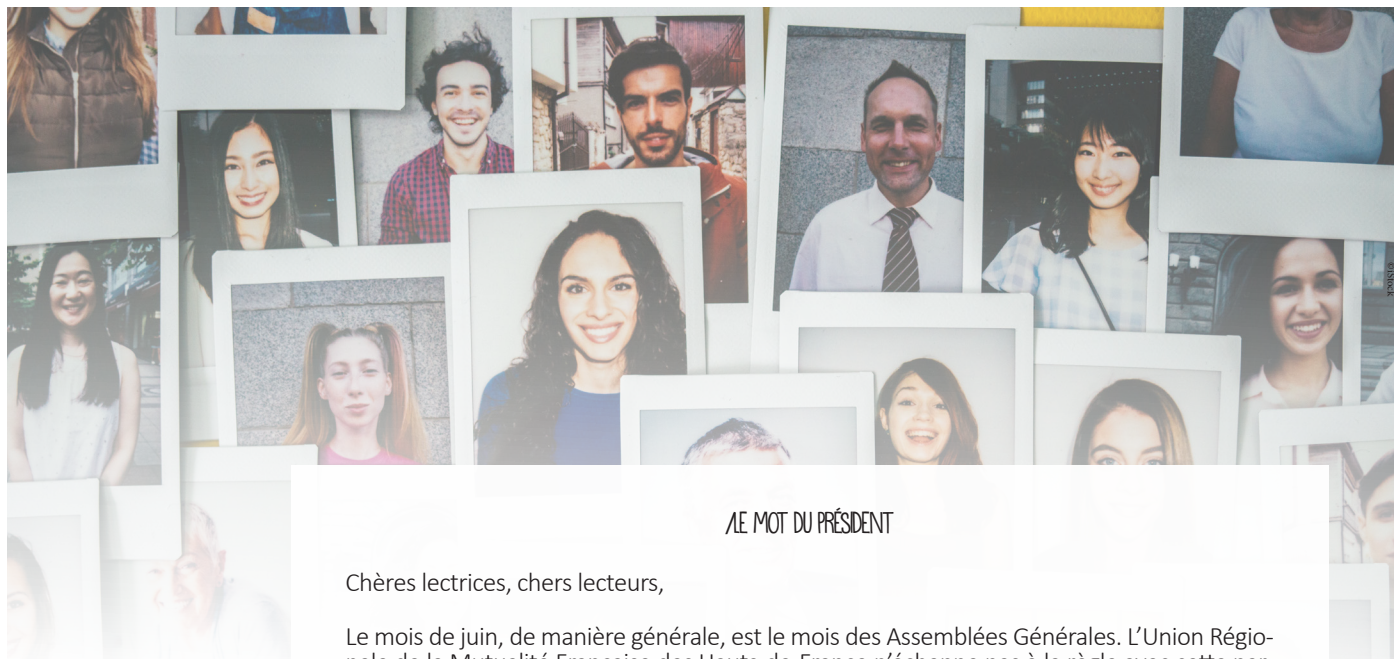




Ec'Hauts-de-France

/Bulletin d'information mutualiste



LE MOT DU PRÉSIDENT

Chères lectrices, chers lecteurs,

Le mois de juin, de manière générale, est le mois des Assemblées Générales. L'Union Régionale de la Mutualité Française des Hauts-de-France n'échappe pas à la règle avec cette particularité statutaire : le renouvellement de la moitié de son Conseil d'Administration. N'ayant pas souhaité solliciter le renouvellement de mon mandat (place à plus jeune), ceci sera mon dernier édito.

Quoi de neuf sur la planète mutualiste ?

Qu'elle soit interne au mouvement mutualiste ou pas, l'actualité ne manque pas. A l'occasion du Congrès de la Mutualité Française qui s'est tenu en 2018 à Montpellier, ou de son Assemblée Générale, nous avons entendu les demandes des adhérents et des dirigeants mutualistes pour plus de proximité dans un contexte général de regroupement des Mutuelles.

Nous avons également constaté que les contraintes, que ce soit les contraintes du marché de l'assurance santé ou les contraintes réglementaires, fragilisent la position des Mutuelles dans notre système de protection sociale.

Dans ce contexte, la gouvernance de l'Union Régionale de la Mutualité Française Hauts-de-France a jugé nécessaire de repenser les orientations de son action. Ainsi, une note d'orientations stratégiques sera proposée à ses délégués. Ces orientations stratégiques visent à renforcer, d'une part, la défense du Mouvement Mutualiste et de ses mutuelles adhérentes à travers une politique renforcée d'influence.

D'autre part, cette note de cadrage propose une nouvelle organisation de la relation de proximité avec les Mutuelles dans les territoires afin d'être au plus près des demandes de terrain et de développer ainsi des services aux Mutuelles.

Quant aux autres sujets d'actualité, le combat qui se mène aujourd'hui concerne le nouveau dispositif de la CMU contributive.

Il faut déjà rappeler que le Fonds CMU, qui finance la CMU complémentaire et l'ACS, est entièrement à la charge des complémentaires santé.

CHIFFRE SANTÉ

En 2018

600

professionnels de santé formés à la réduction de l'exposition des femmes enceintes et des nourissons aux polluants environnementaux.

_____ suite en page 2



Le nouveau dispositif, dit CMU contributive, doit remplacer la CMU Complémentaire et l'Aide à la Complémentaire Santé. Parce que cette réforme visait à une simplification des dispositifs et à une diminution du renoncement aux soins, la Mutualité Française avait souhaité que les Mutuelles qui accompagnent actuellement 80 % du public ACS s'impliquent dans cette réforme.

Malheureusement, il y a un gouffre entre l'intention et la réalisation. En effet, les conditions envisagées, notamment le financement, ne permettraient pas aux Mutuelles d'accompagner les bénéficiaires avec la même qualité de service que celle qui est apportée aux autres adhérents, au risque de stigmatiser une population qui mérite notre attention, population de 10 millions de bénéficiaires potentiels, soit près de 15 % des Français.

En outre, les prestations améliorées risquent d'entraîner une augmentation du « reste à payer » pour certaines catégories. Le nouveau dispositif de CMUC est donc sous financé, mal paramétré et ne mettrait pas fin aux situations de stigmatisation et de renoncement aux soins.

Véritable déchirement pour les Mutuelles prises entre la volonté de continuer à accompagner les populations fragiles et le risque financier d'un système qui, non seulement n'atteindrait pas ses objectifs, mais pèserait encore plus sur la cotisation des adhérents. La FNMF pèse de tout son poids sur les pouvoirs publics pour faire évoluer ce dispositif et son financement.

C'est cela aussi le rôle de notre Fédération Nationale, de notre Union Régionale et donc de son/sa futur(e) Président(e).

Francis FORMAGLIO,
Président de la Mutualité Française Hauts-de-France

ACCÈS AUX SOINS

CMU-C CONTRIBUTIVE : DES AVANCÉES MAIS INSUFFISANTES POUR GARANTIR UNE PRISE EN CHARGE DE QUALITÉ DES PLUS FRAGILES

Au 1^{er} novembre 2019, un nouveau dispositif de CMU-C contributive visant l'accès à une couverture santé complémentaire devrait être mis en œuvre à l'attention des Français les plus modestes (les bénéficiaires actuels de la CMU-C et de l'ACS).

La FNMF pèse de tout son poids sur les pouvoirs publics pour faire évoluer ce dispositif et son financement. Alors que la Mutualité Française s'est mobilisée pour dénoncer les insuffisances du dispositif et son sous-financement, de nouveaux arbitrages gouvernementaux optimisent légèrement les moyens disponibles pour l'accompagnement et la prise en charge d'une partie des personnes concernées¹ et doivent améliorer les « contrats de sortie » dudit dispositif, contrats en l'état structurellement déficitaires. Thierry Beudet, Président de la Mutualité Française, considère que « *les modalités arrêtées demeurent insuffisantes. Pour autant, la vocation des mutuelles à l'accompa-*



gnement et à la protection de tous peut conduire certaines à maintenir leur participation au dispositif malgré ses insuffisances. Dans ce cas, je leur demande d'identifier spécifiquement les dépenses engagées non couvertes car il est important que la nouvelle contribution imposée par le gouvernement soit chiffrée en toute transparence. Les mutualistes participent déjà largement à la solidarité nationale en finançant la totalité des dispositifs CMU-C et ACS par les taxes prélevées sur leurs cotisations complémentaires santé ».

¹ 32 euros en 2020, 30 euros en 2021, puis 28 euros à partir de 2022,

pour les seuls bénéficiaires de la CMUC contributive, ceux de la CMUC classique en étant toujours exclus.

/DÉPISTAGES DES CANCERS

La FEMAS et la Mutualité Française main dans la main pour mieux prévenir les cancers

Mieux informer la patientèle des Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP) sur les dépistages des cancers ; c'est tout l'enjeu du partenariat signé le 28 février à Lille par les présidents respectifs, Dr Laurent Verniest de la FEMAS, et Francis Formaglio pour la Mutualité Française Hauts-de-France.



La FEMAS Hauts-de-France est une association loi 1901 créée en 2018 suite à la fusion de la Fédération Picarde des Maisons et Pôles de Santé et de la Fédération des Maisons et Pôles de Santé Nord-Pas-de-Calais. Aujourd'hui, la France compte plus de 1000 Maisons de Santé en activité ou en projet, dont 111 en Hauts-de-France.

La FEMAS est composée de professionnels de santé qui accompagnent les MSP dans l'organisation d'un parcours de soins, et accompagne les équipes de soins pluridisciplinaires dans le déploiement d'actions de prévention et promotion de la santé concernant la vaccination, le sevrage tabagique, le dépistage des cancers et les troubles neurosensoriels chez l'enfant.

En fin d'année 2018, la FEMAS a contacté la Mutualité afin d'envisager la mise en place d'un partenariat concernant les actions de prévention, notamment sur la thématique des dépistages des cancers. Ainsi pour l'année 2019, deux interventions Gaston le côlon sont prévues dans deux MSP du Nord et du Pas-de-Calais.

Des professionnels de santé de la FEMAS animeront les visites de la structure géante. S'en suivra une sensibilisation globale des professionnels de santé volontaires des MSP au dépistage organisé des cancers après un état des lieux des besoins et attentes des professionnels.



Dr Laurent Verniest,
Président de la FEMAS Hauts-de-France

« En tant qu'acteurs de soins de premier recours, les professionnels de santé et notamment ceux exerçant en Maisons de Santé Pluri-professionnelles, ont toute légitimité à proposer des actions de prévention auprès de leurs patients. Pour autant ce n'est pas toujours simple de savoir comment s'y prendre !

La Mutualité Française étant investie depuis plusieurs années sur la thématique du dépistage des cancers, il nous a semblé naturel à la FEMAS Hauts-de-France, d'initier un partenariat afin de proposer aux professionnels des MSP un appui, que ce soit en matière de formation ou d'organisation de temps forts ».

/PRÉVENTION SÉNIORS

NOUVEAU ! Prendre la parole, commenter l'actualité, donner son avis, un nouvel espace de paroles pour les seniors

Les résidences autonomie sont des lieux de vie où cohabitent des personnes âgées de plus de 60 ans. La Mutualité Française Hauts-de-France a décidé de donner la parole aux résidents sur des sujets de santé qui les concernent à l'occasion de débats organisés tout au long de l'année, au sein même des résidences autonomie.



« Notre idée est de créer un espace de paroles qui privilégie une approche simple, directe et spontanée plutôt qu'une approche descendante.

Les résidents malgré leur âge ou leur pathologie ont un avis sur les sujets de santé ou plus globalement sur l'actualité, cet atelier leur laisse la parole, en toute liberté et sans tabou »,

Jeanne ROSE, chargée de prévention.

Ces temps d'échanges sont l'occasion de faire un brainstorming sur la thématique choisie, de commenter l'actualité en lien et de débattre du sujet. Animés par un professionnel de santé et/ou par un(e) chargé(e) de prévention, ces débats sont choisis parmi des thématiques variées (sommeil, nutrition, sexualité, maladies chroniques, maladies saisonnières, cancer, médicaments et vaccins, santé connectée...) et sont des espaces où les connaissances s'enrichissent et où la parole de chacun est respectée.

/SANTÉ DES ACTIFS

« Dormez bien, sentez-vous bien ! » ou comment retrouver un bon sommeil !

Santé Publique France révèle que pour la première fois en 2017, la durée du sommeil est passée en dessous de la barre des 7h. Les français dorment en moyenne 6h42 par jour. En cause, la durée passée sur les écrans mais pas que.

« On a tendance à s'interroger sur la qualité de notre literie quand on passe de mauvaises nuits mais plusieurs autres facteurs, que l'on ne soupçonne pas, sont aussi à l'origine des troubles de notre sommeil »,

Anthony LEMOINE, chargé de prévention.



Consciente que le sommeil a de multiples effets sur notre santé, les Mutuelles ont sollicité la Mutualité Française Hauts-de-France pour travailler sur la prévention du sommeil. Le nouveau programme « Dormez bien, sentez-vous bien » sensibilise le public aux bienfaits du sommeil sur la santé à travers une conférence ou un atelier qui informe des impacts du manque de sommeil sur notre corps, des éléments parfois insoupçonnés qui perturbent notre sommeil et enfin, des bons réflexes au quotidien pour un sommeil de qualité. Deux actions ont été programmées en avril et en juin dans la région. D'autres suivront à la rentrée.



LA MUTUALITÉ FRANÇAISE HAUTS-DE-FRANCE POUR CONSTRUIRE L'EUROPE SOCIALE DE DEMAIN

En mars dernier à Bruxelles, en préface des élections européennes, étaient réunis une cinquantaine de mutualistes de la région et de Belgique pour débattre et échanger sur l'Europe Sociale. Cette journée s'est articulée autour de 4 ateliers sur les thèmes des solidarités, de la santé, du travail/emploi et de l'environnement.

Initiée en février dernier, la démarche de la Mutualité Française s'est déroulée en trois temps forts. Premier temps fort : la diffusion d'un Manifeste pour une Europe Sociale cosigné par dix partenaires mutualistes européens et disponible en 22 langues. Deuxième temps fort : l'organisation d'un grand tour des Unions Régionales débuté le 19 février par l'Île-de-France afin de collecter et faire remonter les propositions du mouvement mutualiste. Enfin, troisième temps fort : la tenue, le 11 avril dernier, d'un grand événement de restitution et d'interpellation des candidats français aux élections européennes sur ces mêmes propositions.

De Paris à Bruxelles, une symbolique forte pour une réflexion collective et ambitieuse sur l'avenir de l'Europe Sociale

L'événement organisé le mardi 19 mars à Bruxelles par la Mutualité Française Hauts-de-France vient donc se positionner en conclusion du second temps fort de ce dispositif mutualiste.

Débutés à Paris, les ateliers-débats menés en régions se sont clôturés ainsi dans la capitale de l'Europe, au pied de la Commission Européenne.

Outre l'évidente portée symbolique du lieu, la Mutualité Française Hauts-de-France a souhaité, en délocalisant son événement de l'autre côté de la frontière, convier des partenaires mutualistes belges, comme le précise Francis Formaglio, Président de l'Union Régionale organisatrice : « *Organiser un événement sur l'Europe Sociale au cœur même des institutions européennes revêt une symbolique forte, mais cela était surtout une belle opportunité d'échanger et de recueillir le ressenti de nos voisins belges. Quoi de plus normal que de collaborer de façon transfrontalière lorsque l'on parle de l'Europe ?* ».

De nombreux partenaires européens présents pour échanger sur 4 thèmes centraux

Une collaboration transfrontalière qui s'est traduite dans les faits par la présence de représentants de l'Association Internationale de la Mutualité (AIM), de Solidaris, de la Mutualité Chrétienne (toutes trois signataires du Manifeste), de la Mutualité Libérale, de l'Association des Assureurs Mutuels

et Coopératifs en Europe (AMICE) et, bien évidemment, de la Fédération Nationale de la Mutualité Française puisque Stéphanie Soares et Dominique Joseph, respectivement Administratrice déléguée à l'animation du Mouvement et, Secrétaire Générale de la FNM, avaient fait le déplacement. « *Cette étape à Bruxelles revêt une symbolique particulière et vient apporter le point final à la très belle et forte mobilisation des Unions Régionales sur ce dispositif* » complète

Stéphanie Soares.

« *Au total, ce sont plus de 120 propositions qui ont été collectées sur l'ensemble des ateliers-débats organisés en France et en Belgique donc et qui ont été soumises à votation citoyenne. Cette dernière date bruxelloise est d'autant plus intéressante qu'elle a permis la présence de partenaires belges. Leur participation et leur investissement vient compléter notre réflexion et nous permet d'élargir notre champ de vision hors du prisme franco-français.* »



Au cours de l'après-midi, les ateliers, menés de façon collaborative et en co-construction, ont permis aux mutualistes présents de débattre sur quatre thèmes (travail/emploi, santé, solidarités, environnement) afin de soumettre 24 propositions au vote des participants chargés d'en retenir 12 au final.

Selon Francis Formaglio, la teneur de ces ateliers vient confirmer le rôle central qui est celui du mouvement mutualiste : « *les problématiques soulevées dans les ateliers et les propositions qui en sont ressorties confirment que la Mutualité reste un acteur incontournable et sait être force de proposition sur les questions européennes des droits sociaux, de la solidarité et bien évidemment de la santé. De plus, l'apport de nos partenaires belges lors de ces ateliers vient enrichir considérablement notre réflexion.* »

Restitution des 132 propositions aux candidats à l'élection

Le 11 avril dernier à Paris, à l'invitation de la Fédération de la Mutualité Française, dix têtes de listes françaises aux élections européennes étaient présentes pour la restitution des

propositions mutualistes et par la même occasion, pour présenter leur programme santé et protection sociale. Un rôle de premier plan pour le mouvement mutualiste. «*Avec Place de la Santé – Europe, l'ambition du mouvement mutualiste est de mettre au cœur du prochain débat électoral le thème de l'Europe Sociale. En effet, depuis des décennies l'Union Européenne s'est très largement appuyée sur la jambe, certes très importante, du développement économique et de la croissance en élargissant son périmètre. Elle s'est beaucoup moins appuyée sur celle du social et des solidarités*», commente Dominique Joseph, Secrétaire Générale FNMF.

LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE HARRIS « LE REGARD DES CITOYENS SUR LES ENJEUX DE SANTÉ EN EUROPE »

En anticipation des élections européennes de mai 2019, et en parallèle de l'évènement #PlacedelaSanté – Europe du 11 avril, la Mutualité Française a sollicité Harris Interactive pour réaliser une enquête sur les attentes des Européens en matière de santé dans sept pays : Quel regard les Européens portent-ils sur le système de santé de leurs pays respectifs ? Quels types d'interventions attendent-ils de la part de l'Union européenne sur les différents sujets reliés au domaine de la santé ?

+ de 70%. Les Français, les Allemands et les Suédois se sentent, dans leur grande majorité, bien protégés par leur système de santé national, respectivement, pour 85%, 83% et 73% d'entre eux.

– de 40%. Au contraire, les Polonais (35%) et les Grecs (27%) ne sont qu'une minorité à se sentir bien protégés. 68%. Suédois et Français se montrent majoritairement attachés à l'indépendance de leur système de santé et souhaitent que chaque pays continue à disposer de son système national, comme c'est le cas actuellement. C'est le cas également des Allemands (56%).

+ de 59%. A l'inverse, les Polonais (65%), les Portugais (61%) et les Grecs (59%) ont davantage confiance en l'Union européenne qu'en leur propre pays pour améliorer leur système de santé.

+ de 70%. Les citoyens européens émettent majoritairement, et dans l'ensemble des pays, le souhait que l'Union européenne s'implique davantage en matière environnementale.

Depuis février 2019, la Mutualité Française multiplie les actions pour faire entendre sa voix lors des élections européennes. Elle a, notamment, cosigné avec 9 autres partenaires mutualistes européens (Allemands, Autrichiens, Belges, Italiens et Portugais), un manifeste intitulé «*Construisons ensemble l'Europe sociale de demain !*», traduit dans 22 langues. Parole à un de ces signataires.

Pourquoi a-t-il décidé de se mobiliser au côté de la FNMF ? Quelles sont ses attentes au niveau européen et ses préoccupations au niveau national ?



Jean Hermesse,
Secrétaire général de la Mutualité Chrétienne (MC),
Président du collège inter-mutualistes en Belgique

*La Mutualité Chrétienne et Solidaris ont le même profil. Nous avons trois activités. Tout d'abord, nous faisons partie des 7 mutuelles qui gèrent l'assurance maladie obligatoire en Belgique. Cette gestion de l'AMO, nous permet de proposer également des services d'assurances complémentaires dont la cotisation obligatoire est de +/- 10 € / mois / travailleur ainsi que des assurances facultatives (pour les hospitalisations ou les soins dentaires). Sur

les 700 millions € de primes encaissées par toutes les mutuelles, en Belgique, pour les assurances complémentaires, la Mutualité chrétienne et Solidaris représentent 70%. Le montant des primes encaissées pour les assurances facultatives est de 2 milliards €, la part des assurances mutualistes dans ce total représente 35%.

Pourquoi avez-vous décidé de vous joindre à la Mutualité Française et de signer le manifeste ?

L'Europe, même si elle paraît lointaine, influence notre quotidien. Actuellement, l'objectif des gouvernements européens est de réduire les déficits publics et de miser sur l'économie de marché. Il est important pour la Mutualité Chrétienne que le projet européen ne s'arrête pas aux seuls critères économiques. Si nos dirigeants pensent la santé et les soins uniquement dans cette perspective commerciale, cela va entraîner une dérégulation du secteur, des discriminations entre les acteurs, au détriment des mutualistes, et de plus en plus d'inégalités d'accès aux soins pour les citoyens européens. Pour les mutualistes, le développement économique en Europe doit s'accompagner d'une croissance sociale.

Quelles sont vos préoccupations au niveau national en matière de santé ?

Les médicaments innovants représentent un quart du budget des médicaments en Belgique. Or les prix des médicaments innovants flambent. Ainsi le coût du traitement pour un patient atteint de l'hépatite C est de 43 000€/an alors que le coût de production du médicament est de 100 € seulement. Le reste de cette somme serait dû au coût de recherche mais les laboratoires ne nous fournissent aucune preuve pour vérifier ces dires. Autre exemple, le traitement d'une maladie orpheline peut monter jusqu'à 500 000 €/an. Il faut savoir que les laboratoires négocient avec chaque pays en fonction de son pouvoir d'achat. Nous ne savons pas à quel prix, ces mêmes médicaments sont vendus en France. Nous réclamons donc une plus grande concertation au niveau européen ce qui obligerait les fabricants à plus de transparence.

*propos recueillis par la FNMF.

**« L'ambition du mouvement mutualiste était de mettre le thème de l'Europe Sociale au cœur du débat »,
Dominique Joseph,
secrétaire générale de la FNMF.**

LE PROJET FEMMES ENCEINTES ENVIRONNEMENT ET SANTÉ MIS À L'HONNEUR DANS LA REVUE NATIONALE « LA SANTÉ EN ACTION »

Le magazine d'envergure nationale « La Santé en action » parle du projet FEES et plus précisément des formations dispensées par l'équipe de FEES aux professionnels de santé de la région. Depuis plus de 70 ans, cette revue de référence, éditée par Santé publique France, s'adresse à tous les professionnels de la santé, du social et de l'éducation. C'est un véritable outil d'aide à la pratique et à la réflexion dans le montage d'actions de prévention.

Mais aussi un concentré de connaissances et de références théoriques sur des thèmes de santé variés.

Nous avons choisi de vous en faire profiter. D'une part pour en expliquer le contenu et la méthodologie de projet, qui par ailleurs sont un succès en région. Et d'autre part pour saluer le travail quotidien des équipes du projet FEES sur le terrain, auprès des professionnels de santé et de la périnatalité, futurs professionnels et futurs et jeunes parents.

Des professionnels de santé sont formés pour sensibiliser et accompagner les jeunes parents et les futurs parents

Mélie Rousseau, Sage-femme Chargée de projets, Coordinatrice du projet FEES national pour l'Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique (APPA), Marie Amélie Cuny, Chargée de mission prospective et développement pour l'APPA, Assia Lahouaichri, Chargée de projets, Psychologue de la prévention pour l'APPA, Camille Geay, Chargée de prévention et promotion de la santé, Coordinatrice du projet FEES et Hélène Perrault, Chargée de prévention et promotion de la santé pour la Mutualité Française Hauts-de-France.

En 2011, en Nord – Pas de Calais, l'Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique (APPA) et la Mutualité Française ont créé le projet Femmes Enceintes Environnement et Santé – FEES, avec le soutien de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et du Conseil Régional, pour réduire l'exposition des femmes enceintes et des nourrissons aux polluants environnementaux.

Après une étape de recueil des besoins par entretiens et groupes d'expression dirigés, une formation d'une journée et demie a été proposée aux professionnels de la périnatalité (sages femmes, puéricultrices, médecins...) en partenariat avec les réseaux de périnatalité de la région¹. Son contenu : les impacts sanitaires de l'environnement et les conseils de prévention à relayer aux parents et aux futurs parents.

Des outils de prévention et de communication ont été créés (site Internet, fiches conseils, kits pédagogiques...). Une demi journée de présentation de ces outils et de mises en situation complète la formation pour faciliter la transmission des bonnes pratiques environnementales et la mise en place d'actions locales par les professionnels formés.

En parallèle, cette thématique a été progressivement proposée en formation initiale, grâce notamment à des partenariats avec les écoles de sages femmes de la région et avec les facultés de médecine et de pharmacie de Lille. Depuis 2011, outre les financeurs, une vingtaine de partenaires ont été progressivement associés au projet : réseaux de périnatalité, Conseil national de l'ordre des sages femmes, facultés de médecine et de pharmacie, écoles de sages femmes, école de puéricultrices, Conseils Départementaux, Union Régionale des Professions de Santé des pharmaciens (URPS) des Hauts-de-France, Santé publique France, etc.



L'évaluation du dispositif

De 2015 à 2017, une évaluation du projet a été réalisée en Hauts-de-France par l'APPA et la Mutualité Française Hauts-de-France, avec le soutien financier de l'Institut national du cancer (Inca) et l'ARS. Cette étude comprend trois volets principaux : une première enquête auprès de 55 professionnels de santé formés dans le cadre du projet, une

deuxième enquête auprès de 509 futurs parents et jeunes parents rencontrés dans les salles d'attente d'établissements de santé de la région, et une dernière auprès de 46 personnes ayant participé à des ateliers de sensibilisation.

L'appropriation de la formation

L'enquête a été réalisée auprès de 55 professionnels de santé formés, principalement des sages femmes, sous forme d'entretiens semi directifs ou de questionnaires en ligne. L'objectif : évaluer les impacts de la formation, en termes d'apports de connaissances et de relais des conseils aux patientes. Interrogés sur leurs connaissances plusieurs mois après la formation, 98 % des professionnels ont été en mesure de citer trois conseils de prévention permettant de réduire l'exposition aux polluants environnementaux. Ils ont attribué une note moyenne supérieure à trois sur quatre pour l'utilité de la formation dans leur pratique et la quasi totalité précise transmettre davantage de conseils qu'auparavant.

Des stratégies de prévention

Les moments les plus utilisés pour transmettre ces conseils sont dans l'ordre : • les cours de préparation à la naissance, • l'hospitalisation après l'accouchement, • les consultations prénatales, • les consultations postnatales à domicile. Les freins rencontrés relèvent essentiellement de l'environne-

ment professionnel : manque de temps, freins imputables à l'infrastructure ou aux habitudes de service, discours contradictoires... Certaines sages-femmes ont également ressenti des difficultés pour communiquer avec des familles en situation socio-économique défavorable, pour des raisons financières et également du fait de l'existence d'autres problématiques jugées prioritaires par les professionnels.

Cependant, ces derniers ont développé des stratégies pour contourner ces freins, insister sur l'aération du logement par exemple ou sur des conseils applicables à budget très réduit. D'autres leviers ont été identifiés dans la transmission des conseils tels que la valorisation de la formation, le soutien des collègues, le statut même de sage-femme, ou encore les questionnements suscités chez les patientes par les médias. L'évaluation a permis d'identifier le fait que les professionnels ont mis en place des stratégies de prévention qui se révèlent être en accord avec les valeurs de promotion de la santé : approche positive et non anxiogène, prise en compte des représentations des patientes... En outre, en transmettant ces conseils, les professionnels se sont appropriés cette thématique : 85 % d'entre eux ont modifié leurs habitudes de vie personnelles, considérant cette appropriation comme une étape indispensable avant toute transmission. Une sage-femme sur trois a modifié ses pratiques professionnelles (aération, produits d'entretien...) et plus de 80 % ont échangé avec leurs collègues au sujet de la formation.

Impact de l'information transmise. Des entretiens semi-directifs ont été réalisés auprès de 509 futurs parents ou jeunes parents dans 9 hôpitaux, 17 centres de protection maternelle et infantile (PMI) et 4 cabinets libéraux des départements 59 et 62. L'Observatoire Régional de la Santé (ORS) Nord – Pas-de-Calais en a assuré le traitement statistique. Le constat est fait que les futurs parents et les jeunes parents semblent suivre les conseils transmis par les professionnels de santé. Les conseils concernant les produits cosmétiques, les parfums d'ambiance, l'alimentation « fait maison », l'aménagement de la chambre de bébé et l'éviction des pesticides ont été appliqués à plus de 90 % par les répondants.

Les volets de l'évaluation mettent en évidence un besoin important d'informations de la part des futurs parents et des jeunes parents sur leur environnement intérieur et sur leurs pratiques quotidiennes. Si leurs habitudes semblent satisfaisantes dans l'ensemble, le public des 18-25 ans a été identifié comme ayant des pratiques moins favorables.

Un terrain favorable aux changements de comportements

Le terrain semble propice aux changements de pratiques en santé environnementale chez les futurs parents et les jeunes parents. Les futures mères et les jeunes mères s'informent

essentiellement grâce aux médias, mais cela ne semble pas suffisant pour conduire à un changement de comportement. Dans ce contexte, les informations et les conseils apportés et validés par les professionnels de santé apparaissent indispensables. L'évaluation confirme ainsi la place privilégiée du professionnel de santé pour améliorer la prévention auprès de ce public. En outre, le professionnel peut développer des stratégies intéressantes en termes de promotion de la santé. Malgré ces résultats positifs, des limites persistent et l'évaluation a identifié des disparités dans le niveau de transmission des conseils et des informations.

Hiérarchiser les conseils et cibler les publics

L'évaluation a ainsi permis de valider la méthodologie du projet et d'améliorer les formations et les ateliers : les formateurs insistent davantage sur la hiérarchisation des conseils et sur les publics à cibler prioritairement. Une revue de la littérature sur les actions auprès des populations vulnérables a été initiée et un mémoire sur les représentations des 18-24 ans a été dirigé. Pour améliorer l'harmonisation des conseils entre les différentes professions, de nouveaux partenariats ont également été créés. Ces ajustements ont pour objectif commun de réduire les inégalités sociales de santé, comme l'ambitionne ce dispositif. Les réflexions issues de cette évaluation ont également guidé celles associées au déploiement national du projet, qui se fonde sur la méthodologie et l'expérience des Hauts-de-France, tout en s'adaptant aux spécificités territoriales.

1. Réseau périnatalité Hainaut, Réseau Organisation mamans bébés de la région lilloise (Ombrel), Réseau périnatal de l'Audomarois et du littoral autour de la naissance et de l'enfant (Pauline), réseau Naître dans le Douaisis, réseau Bien Naître en Artois.



DES ATELIERS POUR SENSIBILISER LES PARENTS AUX PERTURBATEURS ENDOCRINIENS

Parallèlement à la formation des professionnels, des ateliers de sensibilisation intitulés - Maman, Bébé, Environnement et Santé - sont proposés dans le cadre du

projet Fees : 300 futurs parents et jeunes parents ont été sensibilisés grâce à ces ateliers. Des changements de comportements ont eu lieu entre leur participation à l'atelier et leur retour à la vie quotidienne, en particulier concernant le non-usage des lingettes, l'aération systématique ou le choix des ustensiles de cuisson. La quasi-totalité des participants a considéré l'atelier comme un vecteur de conseils pratiques et accessibles et y a trouvé des réponses.

PROCHES AIDANTS : ENFIN DE LA RECONNAISSANCE !

Initiée au Sénat en octobre 2018, cette proposition de loi visant à favoriser la reconnaissance des proches aidants a été promulguée le 22 mai dernier.

« *On décide rarement de devenir aidant* », tranche Paul Christophe, Rapporteur de la Commission des Affaires Sociales de l'Assemblée Nationale. « *Brutalement ou insidieusement, le handicap ou la perte d'autonomie s'installe et conduit le proche à assumer cette fonction, le plus souvent par amour ou par devoir, sans préparation, sans formation et sans accompagnement. Nous le voyons bien : nous sommes tous concernés par le risque de la perte d'autonomie. L'enjeu du vieillissement de la population impose de se préoccuper davantage, dès à présent, de la situation des quelques 8 millions à 11 millions de Français qui aident quotidiennement un de leurs proches à faire face à la perte d'autonomie* ». Très engagé sur le sujet des aidants, le député UDI du Nord a vu avec satisfaction l'Assemblée Nationale adopter le 9 mai dernier cette proposition de loi, dont il fut le rapporteur en première lecture à l'Assemblée



en décembre 2018. Un cheminement long et complexe qui a vu passer cette proposition deux fois devant chacune des Chambres avant d'être adoptée mais qui permet aujourd'hui de poser un premier jalon dans la reconnaissance du statut de l'aidant (sur un recours facilité au congés et sur une sécurisation de ses droits sociaux), tout en laissant espérer de futures avancées sur le terrain de la dépendance. Ce que confirme Jean-Marie Vanlerenberghe, Sénateur du Pas-de-Calais et Rapporteur de la Commission des Affaires Sociales du Sénat : « *Je me réjouis du travail qui est fait sur la dépendance actuellement. Il faudra en débattre : le plus tôt sera le mieux. Il faudra également trouver des financements : cela sera plus compliqué...* ».

Un débat et des éléments de réponses qui devraient apparaître d'ici début 2020.

CONCOURS RÉGIONAL DE PROJETS SOLIDAIRES



Vous êtes porteur d'un projet solidaire ?

Vous rêvez d'un coup de pouce pour le développer ?

